



ACCORD SUR L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE DES JOURNALISTES A FRANCE 3

Cet accord porte sur la carrière des journalistes dans l'objectif de favoriser leur évolution fonctionnelle et salariale sans impliquer nécessairement l'exercice de fonction d'encadrement.

Il propose, par ailleurs, d'organiser les fonctions d'encadrement en adéquation avec le projet éditorial de France 3 et ses déclinaisons.

Dans cette perspective, les principes généraux suivants sont retenus :

- Dans l'objectif de valoriser la qualification professionnelle, la compétence constitue le levier fondamental de l'évolution de carrière des journalistes en complément des dispositions conventionnelles existantes dans l'entreprise et dans le respect de l'avenant audiovisuel à la CCNTJ.
- Les projets éditoriaux et les organisations qui en résultent, contribuent à l'enrichissement comme au développement des compétences ; ils peuvent participer à l'attribution de mesures pécuniaires.
- En sus des différentes fonctions prévues par la Convention Collective Nationale de Travail des Journalistes et son Avenant Audiovisuel, sont proposés des paliers complémentaires.
- Au-delà des niveaux fondamentaux de journaliste reporter, rédacteur et images, les fonctions et paliers se déterminent par les activités exercées dans trois filières d'activité :
 - Reportage
 - Edition
 - Management.

I - Fonctions et paliers

La grille d'évolution de carrière des journalistes de France 3 se structure par 26 niveaux de fonctions et paliers répartis dans chacune des trois filières selon les dispositions de la grille **en annexe 1** :

- filière reportage : niveau 1 à 23
- filière édition : niveau 2 à 17
- filière management : niveau 11 à 26

- 1 Journaliste stagiaire,
- 2 Journaliste Rédacteur Reporteur (reportage, édition),
- 3 Journaliste Reporteur d'Images (reportage), Journaliste Coordinateur des échanges régionaux (édition),
- 4 Journaliste Bilingue (reportage),
- 5 Journaliste Spécialisé (reportage),
- 6 Journaliste Coordinateur des Echanges nationaux (édition),
- 7 Journaliste Coordinateur des Echanges nationaux palier 1 (édition),
- 8 Journaliste Spécialisé palier 1 (reportage),
- 9 Chef d'Édition (édition),
- 10 Journaliste Spécialisé palier 2 (reportage),
- 11 Chef de service Adjoint (management),
- 12 Envoyé Spécial Permanent, (reportage),
- 13 Grand Reporteur (reportage),
- 14 Rédacteur en chef Rédaction locale (management),
- 15 Grand Reporteur palier 1 (reportage),
- 16 Responsable d'Édition (édition),
- 17 Grand Reporteur palier 2 (reportage), Responsable d'Édition palier 1 (édition),
- 18 Grand Reporteur palier 3 (reportage),
- 19 Rédacteur en chef Adjoint régional, national (management),
- 20 Rédacteur en chef Adjoint régional, national, palier 1 (management),
- 21 Chef de service d'une rédaction nationale (management),
- 22 Rédacteur en chef Adjoint régional, national, palier 2 (management),
- 23 Rédacteur en chef Adjoint régional, national, palier 3 (management), Grand Reporteur palier 4 (reportage),
- 24 Rédacteur en Chef régional, national (management),
- 25 Rédacteur en Chef régional, national, palier 1 (management),
- 26 Rédacteur en Chef régional, national, palier 2 (management).

II - Recrutement

Suite à son évaluation par le rédacteur en chef, validée par le service des ressources humaines de la rédaction concernée et par la direction des ressources humaines société, tout journaliste recruté en contrat à durée indéterminée, ou en contrat à durée déterminée en application de l'article 14-2 de l'Avenant Audiovisuel de la Convention Collective Nationale de travail des Journalistes est placé dans la grille, à la fonction correspondant au niveau de compétences résultant de sa formation initiale et/ou de son expérience professionnelle selon les critères de l'avenant à la CCNTJ.

III - Principes et dispositions d'évolution de carrière

1 - La qualification :

Quelles que soient les structures rédactionnelles, elle est déterminée par des aptitudes obligatoires (pré-requis général pour exercer la fonction) et/ou des unités de compétence (reconnaissance des acquis individuels pour accéder à la fonction par équivalence).

2 - Les critères et les mécanismes d'évolution :

Les compétences justifiant chaque niveau de fonction ou palier sont acquises par :

- la formation initiale et continue, externe et interne,
- l'expérience et le parcours professionnel.

Ces compétences sont évaluées par le rédacteur en chef ou le chef de service qui apprécie la réalité de la pratique du journaliste aux fins d'analyse et de concertation dans le cadre de la Commission paritaire annuelle d'avancement des journalistes.

L'évolution d'un palier à l'autre dans la même filière d'activité se traduit par une progression indiciaire ne pouvant être inférieure à 5 % de l'indice payé.

3 - Procédure d'entretien :

3-a : Une analyse de la situation fonctionnelle du journaliste est effectuée lors d'un entretien individuel annuel avec le rédacteur en chef ou le chef de service dans le cadre du fonctionnement régulier de la rédaction. Cet entretien évalue les compétences éventuellement acquises sur l'année. Les perspectives d'évolution de carrière du journaliste dans sa filière d'origine ou dans une autre filière ainsi que ses besoins de formation sont identifiés en liaison avec le service des ressources humaines de la rédaction concernée et la direction des ressources humaines de la Société.

Un guide d'entretien-type sert de support aux entretiens individuels et permet le suivi des situations de chaque journaliste.

Tout journaliste n'ayant pas bénéficié de l'entretien individuel annuel peut saisir le service des ressources humaines de la rédaction concernée ou la direction des ressources humaines de la Société.

3-b : Sur demande argumentée du journaliste, la situation individuelle du journaliste n'ayant bénéficié d'aucune mesure fonctionnelle individuelle (hors automaticité et mesure pécuniaire) en 6 ans d'activité ininterrompue de journaliste au sein de l'entreprise sera examinée prioritairement dans le cadre de la commission paritaire d'avancement des journalistes.

Pour l'application de cet article, les congés de paternité et maternité et les accidents du travail sont assimilés à du temps de travail.

La présente disposition complète l'annexe 3 de l'avenant audiovisuel à la Convention Collective Nationale de Travail des Journalistes concernant la fonction de journaliste spécialisé.

4 - Bilan de parcours :

Les parties signataires conviennent de mener une réflexion sur la mise en place d'un bilan en milieu de carrière. Une attention toute particulière sera portée à la situation des journalistes dont l'ancienneté professionnelle est supérieure à 20 ans.

5 - Compétences des Journalistes Reporteur d'Images :

Les parties conviennent d'engager une réflexion sur l'identification des compétences objectives mises en œuvre dans la pratique du métier de Journaliste Reporteur d'Images.

IV - Dispositions indiciaires

Une grille de salaire indique les niveaux minimaux correspondant à chaque fonction et palier dans les trois filières. Les modalités de calcul de la prime d'ancienneté ne sont pas modifiées. Le pourcentage de la prime d'ancienneté continue d'être appliqué sur les indices de référence en vigueur dans l'avenant audiovisuel à la Convention Collective Nationale de Travail des Journalistes.

La grille des niveaux minimaux jointe en annexe 3 est la suivante :

Journaliste stagiaire : 0 an : 1070 - 1170

Journaliste rédacteur (reportage, édition) :
0 an : 1338
3 ans : 1505
5 ans : 1635
8 ans : 1717
12 ans⁺ : 1893

Journaliste reporteur d'images (reportage), Journaliste coordinateur des échanges régionaux (édition) :
0 an : 1388
3 ans : 1523
5 ans : 1635
8 ans : 1717
12 ans⁺ : 1893

Journaliste bilingue	0 an : 1378
	3 ans : 1545
	5 ans : 1625
	8 ans : 1706
Journaliste spécialisé	0 an : 1430
	3 ans : 1650
	5 ans : 1760
	8 ans : 1848
	12 ans ⁺ : 1940
Journaliste spécialisé palier 1	8 ans : 1940
Journaliste spécialisé palier 2	8 ans : 2009
Chef de service adjoint	0 an : 1430
	5 ans : 1745
	8 ans : 1832
	12 ans ⁺ : 1923
Chef d'édition	0 an : 1430
	5 ans : 1745
	8 ans : 1832
	12 ans ⁺ : 1923
Coordinateur des échanges nationaux	0 an : 1543
	5 ans : 1851
	8 ans : 1943
	12 ans ⁺ : 2040
Coordinateur des échanges palier 1	8 ans : 2019
Envoyé spécial permanent	0 an : 1480
	5 ans : 1770
	8 ans : 1830
	12 ans ⁺ : 1900
Grand reporter	0 an : 1604
	5 ans : 1894
	8 ans : 1954
	12 ans ⁺ : 1982
Grand reporter palier 1	12 ans ⁺ : 2097
Grand reporter palier 2	12 ans ⁺ : 2202
Grand reporter palier 3	: 2356
Grand reporter palier 4	: 2429



 5

Rédacteur en chef de locale	: 1914
Responsable d'édition	: 2137
Responsable d'édition palier 1	: 2244
Rédacteur en chef adjoint	: 2137
Rédacteur en chef adjoint palier 1	: 2244
Rédacteur en chef adjoint palier 2	: 2356
Rédacteur en chef adjoint palier 3	: 2474
Chef de service d'une Rédaction nationale	: 2189
Rédacteur en chef	: 2356
Rédacteur en chef palier 1	: 2474
Rédacteur en chef palier 2	: 2734

V - Négociations

Dans un objectif de mise en cohérence avec le présent accord, les parties conviennent d'engager d'ici le 31 décembre 2003, des négociations sur les accords d'entreprise existants, touchant la mise en œuvre des compétences au sein des structures rédactionnelles de l'entreprise (sont concernées les unités de compétence suivantes : n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 de l'**annexe 2** sur les modalités d'évolution et les unités de compétences optionnelles, ainsi que les modalités d'évolution contenues dans l'annexe 2a concernant les Responsables d'Édition).

VI - Calendrier pluriannuel et étapes de mise en œuvre de l'accord

- 1 - Une première série de mesures, dont au moins 50 au titre du repositionnement indiciaire dans la grille, prendront effet à la date du 1^{er} avril 2003, à titre exceptionnel, hors G & T 2003. A cet effet, une analyse des situations individuelles déterminera pour octobre 2003 région par région et sur proposition des rédacteurs en chef ou chefs de service les priorités de reclassement dans les grilles de fonctions et de positionnements indiciaires. La décision de la direction des ressources humaines interviendra avant le 30 novembre 2003 et fera l'objet d'une communication aux commissaires paritaires. Une seconde phase de mesures viendra compléter sur l'année 2004, hors G et T, ces dispositions de reclassement. Au total, au moins 150 mesures prendront effet hors G et T sur l'exercice des années 2003, 2004, 2005. Les parties signataires conviennent de garantir, à cette occasion, la reconnaissance dans des conditions d'égalité, des compétences des hommes et des femmes.

31 2.6

2 - Au-delà de cette phase exceptionnelle de repositionnement, le processus d'avancement fonctionnel des journalistes, tel que prévu au présent accord, s'inscrira dans le cadre de la concertation paritaire des G & T annuels.

3 - L'ensemble des journalistes sera positionné dans l'une des 3 filières avec ou sans incidence salariale, au plus tard le 31 décembre 2004.

Fait à Paris, le 11 SEP 2003

Pour les organisations syndicales,

Pour la direction,

SURT-CFDT



Patrice PAPET
Directeur des Ressources Humaines

SNJ

SNJ-CGT

J.F. Taldier
Secrétaire général
J. Taldier

SJA-FO

SGJ-FO

USNA-CFTC

SPC/CGC

**ACCORD SUR L'EVOLUTION DE
CARRIERE DES JOURNALISTES A FRANCE 3**

- ANNEXES -

Annexe 1 :

- 1a : la grille des niveaux et des paliers
- 1b : les perspectives d'évolution

Annexe 2 :

- 2 a : les modalités d'évolution
- 2 b : les unités de compétence optionnelles

Annexe 3 :

La grille des niveaux indiciaires minimaux

S. P

Annexe 1 a : les 26 niveaux fonctionnels et paliers complémentaires de la grille de carrière des journalistes à France 3

N°	Filière REPORTAGE (de 1 à 23)		Filière EDITION (de 2 à 17)		Filière MANAGEMENT (de 11 à 26)		PHASES
	Fonctions Av. CCNTJ	Paliers complémentaires	Fonctions Av. CCNTJ	Paliers complémentaires	Fonctions Av. CCNTJ	Paliers complémentaires	
1	Journaliste stagiaire						Acquisition des savoirs
2	Journaliste Rédacteur Reporteur		Journaliste Rédacteur Reporteur				
3	Journaliste Reporteur d'Images		Coordinateur Ech. Rég. et interrégionaux				
4	Journaliste Bilingue						
5	Journaliste Spécialisé						Maîtrise des savoirs
6			Coordinateur Ech. Nat. et internationaux				
7				Coordinateur Ech. Nat. et internationaux palier 1			
8		Journaliste Spécialisé Palier 1					
9			Chef d'édition				
10		Journaliste Spécialisé Palier 2					
11					Chef de service adjoint		Partage des savoirs
12	Envoyé Spécial Permanent						
13	Grand Reporteur						
14					Rédacteur en chef d'une rédaction locale		
15		Grand Reporteur Palier 1					
16			Responsable d'édition				
17		Grand Reporteur Palier 2		Responsable d'édition palier 1			
18		Grand Reporteur Palier 3					Conduite de projets
19					Rédacteur en chef adjoint d'une rédaction rég., nat.		
20						Rédacteur en chef adjoint palier 1	
21					Chef de service rédaction nationale		
22						Rédacteur en chef adjoint palier 2	
23		Grand Reporteur Palier 4				Rédacteur en chef adjoint palier 3	
24					Rédacteur en chef d'une rédaction rég., nat.		
25						Rédacteur en chef palier 1	
26						Rédacteur en chef palier 2	

h3

annexe 1- b : les perspectives d'évolution de carrière

1/ filière reportage

- **Journaliste Reporteur Rédacteur et Images, Journaliste bilingue :**
 - J Spécialisé ou
 - filière édition ou
 - filière management
- **Journaliste Spécialisé :**
 - paliers JS 1, JS 2 ou
 - Grand Reporteur ou
 - filière édition ou
 - filière management
- **Grand Reporteur :**
 - paliers GR1, GR 2, GR 3, GR 4 ou
 - filière édition ou
 - filière management

2/ filière édition

- **Journaliste Reporteur Rédacteur :**
 - coordinateur des échanges régionaux, nationaux et internationaux ou
 - chef d'édition ou
 - filière reportage ou
 - filière management
- **Journaliste Coordinateur des échanges régionaux :**
 - coordinateur des échanges nationaux et internationaux ou
 - chef d'édition ou
 - filière reportage ou
 - filière management
- **Journaliste Coordinateur des échanges nationaux et internationaux :**
 - coordinateur palier 1 ou
 - chef d'édition ou
 - filière reportage ou
 - filière management

B. P.

- **Chef d'édition :**
 - responsable d'édition ou
 - filière reportage ou
 - filière management
- **Responsable d'édition:**
 - responsable d'édition palier 1 ou
 - filière reportage ou
 - filière management

3/ filière management

- **Chef de service adjoint :**
 - chef de service d'une rédaction nationale ou
 - rédacteur en chef d'une rédaction locale ou
 - rédacteur en chef adjoint ou
 - filière reportage ou
 - filière fabrication, coordination, édition
- **Rédacteur en chef d'une rédaction locale**
 - rédacteur en chef adjoint ou
 - chef de service d'une rédaction nationale ou
 - rédacteur en chef ou
 - filière reportage ou
 - filière fabrication, coordination, édition
- **Chef de service d'une rédaction nationale :**
 - rédacteur en chef adjoint ou
 - rédacteur en chef ou
 - filière reportage ou
 - filière fabrication, coordination, édition
- **Rédacteur en chef Adjoint et paliers 1, 2, 3 :**
 - chef de service d'une rédaction nationale ou
 - rédacteur en chef ou
 - filière reportage ou
 - filière fabrication, coordination, édition
- **Rédacteur en chef et paliers 1, 2 :**
 - fonctions de direction ou
 - filière reportage ou
 - filière fabrication, coordination, édition

3 . P.

annexe 2-a : les modalités d'évolution dans les paliers complémentaires aux fonctions de l'Avenant à la CCNJT

1/ FILIERE « REPORTAGE »

Niveau grille	Paliers « Cible »	CODE qualif.	QUALIFICATIONS	ACQUISITION	EVALUATION VALIDATION
9	Journaliste Spécialisé palier 1	JS1	<p align="center">Niveau de qualification Journaliste Spécialisé « JS »</p> <p align="center">ET</p> <p align="center">Cursus de formation JS 1</p>	Formation et parcours de 8 ans d'ancienneté professionnelle	Entretien annuel rédacteur en chef, Concertation commission paritaire nationale Décision direction générale
11	<p align="center">Journaliste Spécialisé palier 2</p> <p align="center">(REDACTEUR et BI-QUALIFIE)</p>	JS 2	<p align="center">Niveau de qualification Journaliste Spécialisé palier 1 « JS 1 », rédacteur ou bi-qualifié</p> <p align="center">ET</p> <p align="center">3 UC de 1 à 9 inc.</p>	Formation et / ou Parcours	Entretien annuel rédacteur en chef, Concertation commission paritaire nationale Décision direction générale
11	<p align="center">Journaliste Spécialisé palier 2</p> <p align="center">(JRI)</p>	JS 2	<p align="center">Niveau de qualification Journaliste Spécialisé palier 1 « JS 1 », Jri</p> <p align="center">ET</p> <p align="center">2 UC de 1 à 9 inc.</p>	Formation et / ou Parcours	Entretien annuel rédacteur en chef, Concertation commission paritaire nationale Décision direction générale

B. - Z.

Niveau grille	Paliers « Cible »	CODE qualif.	QUALIFICATIONS	ACQUISITION	EVALUATION VALIDATION
15	Grand Reporteur Palier 1	GR1	Niveau de qualification Grand Reporteur « GR » ET Cursus de formation GR 1	Formation et parcours de 12 ans d'ancienneté professionnelle	Entretien annuel rédacteur en chef, Concertation commission paritaire nationale Décision direction générale
18	Grand Reporteur palier 2 (REDACTEUR et BI-QUALIFIE)	GR 2	Niveau de qualification Grand Reporteur palier 1 « GR 1 » rédacteur ou bi-qualifié ET : <ul style="list-style-type: none"> • UC n°10 de transmission des savoirs • 2 UC de 1 à 9 inc. 	Formation et / ou Parcours	Entretien annuel rédacteur en chef, Concertation commission paritaire nationale Décision direction générale
18	Grand Reporteur palier 2 (JRI)	GR 2	Niveau de qualification Grand Reporteur palier 1 « GR 1 », Jri ET : <ul style="list-style-type: none"> • UC n°10 de transmission des savoirs • 1 UC de 1 à 9 inc. 	Formation et / ou Parcours	Entretien annuel rédacteur en chef, Concertation commission paritaire nationale Décision direction générale

Niveau grille	Paliers « Cible »	CODE qualif.	QUALIFICATIONS	ACQUISITION	EVALUATION VALIDATION
19	Grand Reporteur palier 3	GR 3	<p>Niveau de qualification Grand Reporteur palier 2 « GR 2 »</p> <p>ET</p> <p>UC n°14 d'aptitude à la conduite de projets et à la coordination des moyens d'une rédaction</p>	Formation et / ou Parcours	<p>Entretien annuel rédacteur en chef,</p> <p>Concertation commission paritaire nationale</p> <p>Décision direction générale</p>
24	Grand Reporteur palier 4	GR 4	<p>Niveau de qualification Grand Reporteur palier 3 « GR 3 »</p> <p>ET</p> <p>UC n°15 d'aptitude à développer un projet ou une mission d'expertise pour la stratégie de l'entreprise</p>	Formation et / ou Parcours	<p>Entretien annuel rédacteur en chef,</p> <p>Concertation commission paritaire nationale</p> <p>Décision direction générale</p>
			<p>OU</p> <p>Situation spécifique d'excellence professionnelle dans le parcours individuel et le cœur de métier.</p>	Parcours	<p>Entretien annuel rédacteur en chef,</p> <p>Concertation commission paritaire nationale</p> <p>Décision direction générale</p>

2/ FILIERE « EDITION »

Niveau grille	Paliers « Cible »	CODE qualif.	QUALIFICATIONS	ACQUISITION	EVALUATION VALIDATION
8	Coordinateur des échanges nationaux et internationaux Palier 1	JCN 1	Niveau de qualification coordinateur des échanges nationaux et internationaux « JCN » ET être un professionnel de grande expérience dans la fonction, notamment dans le traitement de l'information internationale	Formation et / ou Parcours	Entretien annuel rédacteur en chef, Concertation commission paritaire nationale Décision direction générale
18	Responsable d'édition Palier 1	Resp ED 1	Niveau de qualification de Responsable d'Édition « Resp ED » ET 1 UC optionnelle : <ul style="list-style-type: none"> • n°9 (langue étrangère à usage professionnel) • n° 13 (aptitude à la mise en œuvre de moyens de diffusion multi-supports). 	Formation et / ou Parcours	Entretien annuel rédacteur en chef, Comité mobilité cadres Décision direction générale

Handwritten signature and initials

3/ FILIERE « MANAGEMENT »

Niveau grille	Paliers « Cible »	CODE qualif.	QUALIFICATIONS	EVALUATION VALIDATION
21	Rédacteur en chef adjoint rég / nat Palier 1	RCA 1	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des compétences d'encadrement d'une équipe rédactionnelle : assister et relayer un rédacteur en chef dans l'animation d'une équipe, la gestion éditoriale, l'organisation du travail. • Avoir les capacités d'autonomie et de conception dans la conduite de projets en fonction du cadre de délégation 	Entretien n+1 Comité mobilité cadres Décision direction générale
23	Rédacteur en chef adjoint rég / nat Palier2	RCA 2	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir les capacités d'autonomie et de conception dans la conduite de projets en fonction du cadre de délégation 	
24	Rédacteur en chef adjoint rég / nat Palier 3	RCA 3	<ul style="list-style-type: none"> • Rédacteur en chef adjoint de grande expérience . 	
26	Rédacteur en chef rég / nat Palier 1	RC 1	<ul style="list-style-type: none"> • savoir concevoir et conduire un projet rédactionnel ou d'unité de programmes: <ul style="list-style-type: none"> - diriger un ensemble d'éditions ou d'émissions - coordonner et gérer un ensemble de moyens budgétaires et techniques, participer, mettre en œuvre et conduire la politique des ressources humaines journalistes de l'entreprise. 	
27	Rédacteur en chef rég / nat Palier 2	RC 2	<ul style="list-style-type: none"> • savoir s'impliquer dans l'évolution stratégique de l'entreprise: <ul style="list-style-type: none"> - concevoir et développer tout projet éditorial - concevoir et manager tout projet organisationnel, structurel, technologique, fonctionnel, ... 	

B. D.

annexe 2- b : les 18 unités de compétences

- 1- compétence complémentaire : UC reconnaissant la compétence complémentaire rédactionnelle ou à l'image, acquise par la pratique ou par la formation selon les dispositions mises à jour du protocole d'accord de décembre 2001, évaluée par le jury de qualification et par la pratique régulière, attestée par le rédacteur en chef.
- 2- bi-qualification : UC reconnaissant la double qualification rédactionnelle et à l'image, acquise par la pratique ou par la formation selon les dispositions mises à jour du protocole d'accord de décembre 2001, évaluée par le jury de qualification et par la pratique régulière attestée par le rédacteur en chef.
- 3- Bureau excentré (BAV) : UC reconnaissant un parcours ininterrompu en bureau excentré, tel que défini dans l'accord du 3 août 1995 sur le travail en BAV, attestée par le rédacteur en chef.
- 4- Plateaux spécialisés : UC spécifique aux rédacteurs ou bi-qualifiés, acquise par la pratique régulière de plateaux spécialisés, en direct ou en différé, attestée par le rédacteur en chef.
- 5- Prises de vues spécialisées : UC spécifique aux reporters d'images ou bi-qualifiés, acquise par la pratique régulière ou par la formation, de prises de vues spécialisées, de reportage, d'intervention en direct ou en différé, attestée par le rédacteur en chef.
- 6- Présentation en plateau : UC spécifique aux rédacteurs ou bi-qualifiés, acquise par la pratique régulière de présentations en plateau et en direct d'éditions du journal télévisé, de magazines en direct ou en différé, attestée par le rédacteur en chef.
- 7- Edition : UC acquise par la pratique régulière ou par la formation, d'utilisation des sources du réseau de l'entreprise pour un traitement de l'information en multi-diffusion ou sur plusieurs supports, attestée par le rédacteur en chef.
- 8- Bilinguisme : UC spécifique aux rédacteurs ou bi-qualifiés : acquise par la pratique régulière ou par la formation, du bilinguisme à l'antenne, attestée par le rédacteur en chef.
- 9- Langue étrangère : UC acquise par la pratique régulière ou par la formation, d'une langue étrangère à usage professionnel, attestée par le rédacteur en chef.
- 10- Transmission des savoirs et d'expertise : UC d'aptitude à la transmission des savoirs : tutorat, formation, expertise, acquise par la pratique régulière ou par la formation, attestée par le rédacteur en chef,

 

- 11- Journaliste Spécialisé palier1 : UC acquise par la formation, confirmée par la pratique, attestée par le rédacteur en chef.
- 12- Grand Reporteur palier 1 : UC acquise par la formation, confirmée par la pratique, attestée par le rédacteur en chef.
- 13- Diffusion d'éditions : UC reconnaissant l'aptitude à la mise en œuvre des moyens de diffusion multi-supports : DSNG, Satellite, Câble, Web, attestée par le rédacteur en chef.
- 14- Conduite de projets, coordination : UC d'aptitude à la conduite de projets et/ou à la coordination et l'organisation des moyens d'une rédaction, acquise par la formation ou la pratique, attestée par le rédacteur en chef.
- 15- Développement : UC d'aptitude au développement de projets d'expertise pour la stratégie de l'entreprise, acquise par la formation ou la pratique, attestée par le rédacteur en chef.
- 16- Management 1 : UC acquise dans le cadre de la détection des potentiels à l'encadrement (missions de remplacements de responsables d'édition ou de rédacteurs en chef adjoints), évaluée par les rédacteurs en chefs et validée par le Comité Carrière cadres de direction.
- 17- Management 2 : UC acquise dans le cadre de l'institut du management : formation « tronc commun ».
- 18- Management 3 : UC acquise dans le cadre de l'institut du management : formation « modules spécialisés ».

33 2.

annexe 3 : les niveaux de la grille des indices minimaux par fonction et palier des journalistes de France 3

FONCTIONS ET PALIERS						INDICES MINIMUMS				
Filière REPORTAGE		Filière EDITION		Filière MANAGEMENT		0 an	3 ans	5 ans	8 ans	12 ans +
Fonctions	Paliers	Fonctions	Paliers	Fonctions	Paliers					
Journaliste stagiaire		Journaliste stagiaire				1070-1170				
Journaliste rédacteur Reporteur		Journaliste rédacteur				1338	1505	1635	1717	1893
Journaliste bilingue						1378	1545	1625	1706	
Journaliste Reporteur Images		Coordinateur des échanges régionaux				1388	1523	1635	1717	1893
Journaliste spécialisé						1430	1650	1760	1848	1940
	Journaliste spécialisé palier 1								1940	
		Chef d'édition		Chef de service adjoint		1430		1745	1832	1923
Envoyé spécial permanent						1480		1770	1830	1900
		Coordinateur des échanges nationaux				1543		1851	1943	2040
	Journaliste spécialisé palier 2								2009	
			Coordinateur des échanges nationaux palier 1						2019	
Grand reporteur						1604		1894	1954	1982
				Rédacteur en chef rédaction locale				1914		

M D.

annexe 3 (suite): les niveaux de la grille des indices minimaux par fonction et palier des journalistes de France 3

FONCTIONS ET PALIERS						INDICES MINIMUMS				
<i>Filière REPORTAGE</i>		<i>Filière EDITION</i>		<i>Filière MANAGEMENT</i>		<i>0 an</i>	<i>3 ans</i>	<i>5 ans</i>	<i>8 ans</i>	<i>12 ans +</i>
<i>Fonctions</i>	<i>Paliers</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Paliers</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Paliers</i>					
	Grand reporteur palier 1									2097
		Responsable d'édition						2137		
				Rédacteur en chef adjoint				2137		
				Chef de service rédaction nationale				2189		
	Grand reporteur palier 2									2202
			Responsable d'édition palier 1		Rédacteur en chef adjoint palier 1			2244		
	Grand reporteur palier 3			Rédacteur en chef	Rédacteur en chef adjoint palier 2			2356		
	Grand reporteur palier 4							2429		
					Rédacteur en chef adjoint palier 3			2474		
					Rédacteur en chef palier 1					
					Rédacteur en chef palier 2			2734		

B. D.